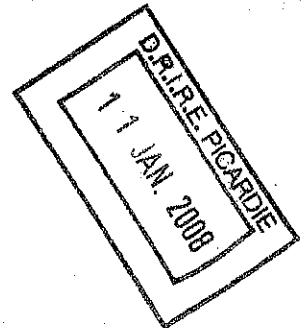




PREFECTURE DE L'OISE

Arrêté du 7 janvier 2008 portant modification de l'arrêté
du 13 décembre 2007 relatif à la composition du comité
local d'information et de concertation
de la commune de Villers Saint Paul



LE PREFET DE L'OISE,
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement,

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 2005-82 du 1^{er} février 2005 relatif à la création des comités locaux d'information et de concertation en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement,

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu la circulaire du 26 avril 2005 du ministre de l'écologie et du développement durable en application du décret n° 2005-82,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2005 portant création d'un comité local d'information et de concertation sur la commune de Villers Saint Paul,

Vu les arrêtés préfectoraux des 10 janvier, 25 avril 2006 et 13 décembre 2007 modifiant l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2005.

Vu le courrier du 8 décembre 2006 par lequel la société Cray Valley a fait part au préfet de l'Oise d'une nouvelle désignation de personne, membre du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

CONSIDERANT

Que le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail de l'établissement a procédé à la désignation de la personne devant siéger dans le comité en qualité de membre du collège " salariés " et qu'il convient de ce fait de compléter l'arrêté du 26 septembre 2005 portant création d'un comité local d'information et de concertation sur la commune de Villers Saint Paul,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Oise,

ARRETEARTICLE 1^{ER}

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2007 portant modification de la composition du comité local d'information et de concertation de la commune de Villers Saint Paul est modifié comme suit :

Le présent arrêté sera publié et fera l'objet d'un affichage en mairie de Villers Saint Paul.

ARTICLE 2

La secrétaire générale de la préfecture de l'Oise, le sous préfet de Senlis, le maire de la commune de Villers Saint Paul, la directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le 7 janvier 2008

pour le préfet,
et par délégation
la secrétaire générale,



Isabelle PETONNET